



**Accord-cadre relatif aux prestations juridiques en groupement  
de commandes entre Nantes Métropole, la ville de Nantes et le  
CCAS de la ville de Nantes**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

***Procédure Adaptée Ouverte***

*(Article R2123-1 3° du code de la commande publique )*

**Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>  
(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)**

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)

## **ARTICLE 1 - Objet de la consultation**

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet des prestations de conseil juridique et de rédaction d'actes et/ou de représentation en justice.

Il s'agit :

- d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande pour les lots 1,3 et 4.
- d'un accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents pour le lot 2

Ce marché est en groupement de commandes :

- entre Nantes Métropole,
- la Ville de Nantes,
- et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nantes.

Nantes Métropole est désigné coordonnateur et est responsable du lancement de l'accord cadre, de son attribution et de son suivi et engage juridiquement par ses décisions l'ensemble des membres du groupement.

Chacun des membres du groupement sera chargé de la passation et de l'exécution de ses propres commandes.

### 1.2 - Mode de consultation

Procédure Adaptée Ouverte (art. R2123-1 3° du Code de la commande publique )

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lots.

<b>Lot</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Type d'accord-cadre</b>
1	Procédures de référés (en défense ou à l'initiative de la collectivité), procédures au fond et consultations juridiques portant sur le droit du travail, droit social et protection sociale	Mono attributaire à bons de commande
2	Procédures contentieuses au fond et consultations juridiques portant sur le droit de la fonction publique	Multi attributaires à marchés subséquents <b>(3 titulaires maximum)</b>
3	Procédures de référés (en défense ou à l'initiative de la collectivité) portant sur le droit de la fonction publique	Mono attributaire à bons de commande
4	Assistance juridique des agents et de la collectivité dans les dossiers de protection fonctionnelle	Mono attributaire à bons de commande

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

L'accord-cadre est dénué de tout minimum, mais est assorti, d'un montant maximum arrêté, pour toute la période contractuelle et pour l'ensemble des lots comme suit :

Lot	Intitulé	Montant maximum en € HT			
		Nantes Métropole	Ville de Nantes	C.C.A.S.	Total
1	Procédures de référés (en défense ou à l'initiative de la collectivité), procédures au fond et consultations juridiques portant sur le droit du travail, droit social et protection sociale	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €
2	Procédures contentieuses au fond et consultations juridiques portant sur le droit de la fonction publique	50 000 €	30 000 €	15 000 €	95 000 €
3	Procédures de référés (en défense ou à l'initiative de la collectivité) portant sur le droit de la fonction publique	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €
4	Assistance juridique des agents et de la collectivité dans les dossiers de protection fonctionnelle	70 000 €	170 000 €	10 000 €	250 000 €

**Il est précisé que le montant maximum du marché, tant pour Nantes Métropole, pour la Ville de Nantes que pour son CCAS, ne correspond en aucune façon à l'estimation des prestations.**

A titre indicatif, sur l'ensemble de la période contractuelle relative au précédent marché et pour l'ensemble du groupement de commande, il a été réalisé :

- Lot 1 : 1 dossier
- Lot 2 : 10 dossiers
- Lot 3 : 2 dossiers
- Lot 4 : 121 dossiers

**Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager les membres du groupement.**

#### 1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.**

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

#### 1.5 - Nomenclature

<b>Famille – nomenclature achats interne</b>	JUS 1 – Services de conseils juridiques JUS 5 – Prestations de services juridiques liées au droit de la fonction publique, droit du travail
<b>Code CPV</b>	79100000-5 – Services de conseil juridique

## **ARTICLE 2 - Conditions de la consultation**

### 2.1 - Durée – Délais d'exécution

La durée du marché est de quatre ans et prendra effet à compter du 11 janvier 2027 ou, s'il n'était pas notifié avant cette date, à compter de la date de sa notification.

### 2.2- Variantes facultatives et obligatoires

#### 2.2.1 – Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)

Les variantes ne sont pas acceptées.

#### 2.2.2 - Variante obligatoire - Prestation technique alternative (au sens de l'art. R2151-9 du Code de la commande publique)

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

### 2.3 - Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) n'est prévue.

### 2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **7 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)**

Le DCE contient les pièces suivantes :

- x Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation »
- x L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- x Le cahier des clauses particulières (C.C.P) propre à chaque lot et « Annexe données personnelles »
- x Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U.), assorti d'un Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) propre à chaque lot
- x Le cadre de mémoire technique propre à chaque lot
- x L'annexe : tableau des traitements de données personnelles faisant l'objet de la sous-traitance

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques**

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française certifiée par un traducteur assermenté et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à **l'examen des offres avant celui des candidatures**. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

#### 4.1 - Contenu de la candidature électronique

<b>Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)</b>
<b>Renseignements relatifs à la situation juridique et la capacité économique / financière du candidat</b>
<b>Formulaire DC1* (Lettre de candidature)</b> , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement
<b>Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat</b>
Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
<b>Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles</b>
Effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des 3 dernières années
Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public).
L'indication des titres d'études et professionnels des membres du cabinet, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle de l'accord-cadre.

\*disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus, sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du même Code.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

#### 4.2 - Contenu de l'offre électronique

<b>Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)</b>
<b>L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes</b> , dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire <b>DC4</b> ( <a href="http://www.economie.gouv.fr">www.economie.gouv.fr</a> ) dûment renseigné
<b>Le Bordereau des prix unitaires plafonds (B.P.U.P) - Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.), dûment complété</b> (il est précisé que le D.Q.E. est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres) <b>pour le lot 2</b>
<b>Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U.) - Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.), dûment complété</b> (il est précisé que le D.Q.E. est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres) <b>pour les lots 1, 3 et 4</b>
<b>Le cadre de mémoire technique dûment rempli</b>
L'annexe : tableau des traitements des données personnelles faisant l'objet de la sous-traitance dûment complété

#### **ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres**

**Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :** aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

**Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :**

**Pour les lots 1, 2 et 3**

<b>Critères pour les lots 1, 2 et 3</b>	<b>Coefficient</b>
<b>Valeur technique</b>	<b>60</b>
Qualité de l'équipe proposée au regard des éléments du mémoire technique	20
Pertinence de la méthode générale de travail proposée garantissant disponibilité et réactivité	20
Qualité des notes opérationnelles présentées sur les thématiques en relation avec le lot concerné	20
<b>Prix des prestations</b>	<b>35</b>
Prix des prestations apprécié au regard du montant du DQE	35
<b>Valeur environnementale</b>	<b>5</b>
Pertinence de l'intégration du développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations au regard des éléments détaillés dans le cadre du mémoire technique	5

**Pour le lot 4 :**

<b>Critères pour le lot 4</b>	<b>Coefficient</b>
<b>Valeur technique</b>	<b>60</b>
Qualité de l'équipe proposée au regard des éléments du mémoire technique	20
Pertinence de la méthode générale de travail proposée garantissant disponibilité et réactivité auprès des agents et de la collectivité	20
Qualité des conclusions rédigées pour le compte des agents agressés ou mis en cause	20
<b>Prix des prestations</b>	<b>35</b>
Prix des prestations apprécié au regard du montant du DQE	35
<b>Valeur environnementale</b>	<b>5</b>
Pertinence de l'intégration du développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations au regard des éléments détaillés dans le cadre du mémoire technique	5

Chaque critère et sous critère sera noté sur 5.

**Incohérences constatées dans les prix**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U.. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente »

**Négociation et régularisation**

Dans un premier temps, et si l'acheteur le souhaite, il pourra être demandé aux soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières.

Dans un deuxième temps, et après une première analyse des offres, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, avec les 3 offres les mieux classées au vu de cette première analyse.

Cette négociation aura pour objectif d'optimiser les offres tant d'un point de vue qualitatif et technique que financier.

L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats via la messagerie sécurisée. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier.

## **ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire**

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminée en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L. 3141-11 du Code de la commande publique, l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

## **ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 6 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt  
[contact.marches@nantesmetropole.fr](mailto:contact.marches@nantesmetropole.fr)